

Bruxelles, le 24 septembre 2018
(OR. en)

12059/18

Dossier interinstitutionnel:
2018/0315(NLE)

FRONT 285
CID 8
TRANS 365
COMIX 488

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	11877/18 + COR 1
Objet:	Projet de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports de la commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) et du comité des transports intérieurs de la CEE-ONU en ce qui concerne l'adoption envisagée de la convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international - Adoption

1. Le 31 août 2018, la Commission a présenté au Conseil la proposition visée en objet, qui est fondée sur l'article 77, paragraphe 2, point b), en liaison avec l'article 218, paragraphe 9, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2. Le texte du projet de décision a été approuvé dans le cadre d'une procédure de silence, le 13 septembre 2018.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents pourrait:
 - confirmer l'accord intervenu dans le cadre de la procédure de silence susmentionnée, et

- inviter le Conseil à adopter sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, le projet de décision dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12051/18 FRONT 282 CID 7 TRANS 364 COMIX 485.
-